



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 11
Nombre de procuration : 2

SCRUTIN :

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Jean-Claude GIRARD
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET
Mme Céline TONOT

Membres Absents :

M. Jean-François DODET
M. Thierry FALCONNET

M. Pierre PRIBETICH (pouvoir à Mme Céline Tonot)
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES

Dijon métropole – Terrain rue Recteur Bouchard à Dijon – Cession – Actualisation

Il est rappelé que par délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2023, l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a décidé la cession du terrain situé rues Recteur Marcel Bouchard et En Vieille Fourche à Dijon, cadastré section BX n°597 de 2 500m², au profit de la SCCV « Campus Dijon », moyennant le prix de 750 000 € HT.

La délibération précitée portait aussi l'actualisation du différentiel financier résultant de l'écart entre le prix de vente négocié avec l'acquéreur et le prix de cession issu de l'application du règlement d'intervention de l'EPFL, cette actualisation étant effectuée jusqu'au 23 novembre 2023.

Il est proposé aujourd'hui de rapporter partiellement cette délibération, afin d'actualiser une nouvelle fois le montant du portage foncier par l'EPFL, l'acte de vente n'étant pas intervenu, mais devant être régularisé courant juillet 2024.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement, le montant unitaire actualisé du portage foncier pour cette cession s'élève ainsi à 61,72 € le m², soit un montant total de 154 300 €. En conséquence, le montant de 595 700 € sera reversé à Dijon métropole.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de rapporter** partiellement la délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2023 télétransmise en Préfecture le 28 novembre 2023, relative à la cession du terrain situé rues Recteur Marcel Bouchard et En Vieille Fourche à Dijon cadastré section BX n°597 de 2 500 m², en ce qui concerne l'actualisation du montant du portage foncier par l'EPFL ;
- **de dire** que le montant actualisé du portage foncier s'élève à la somme de 154 300 € et que le différentiel financier devant être reversé à Dijon métropole s'élève en conséquence à la somme de 595 700 € ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

Signature numérique le 01/07/2024
de Céline TONOT
Secrétaire de séance



Signature numérique le 01/07/2024
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL

